

**Séance du 10 AVRIL 2019**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	13
Votants : .....	15
Pour : .....	11
Contre : .....	0
Abstention : .....	4

---- L'an deux mille **DIX-NEUF**  
le **10 avril à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de  
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 03 avril 2019

**DCM N° 21/2019**

Membres présents : Mmes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, MACCARIO Fabrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WALCZAK Franck, WEBER Hélène et BERTOU Christel.**

2 Absent(s) excusé(s) : **WALLON Muriel et VILLETTE Christelle**

**2 Pouvoir(s)** : **WALLON Muriel à ROBERT Frédéric et VILLETTE Christelle à TURCAN Nicole**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

Envoyé en préfecture le 25/04/2019  
Reçu en préfecture le 25/04/2019  
Affiché le .....  
ID : 004-210400131-20190410-201921FORETS-DE

**OBJET : OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS EN LIEU & PLACE DES COMMUNES**

----- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'État, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020

CONSIDÉRANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDÉRANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1<sup>er</sup> juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDÉRANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT que la libre administration des communes est bafouée

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- DÉCIDE d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet
- AUTORISE le maire à entreprendre les démarches se rapportant à cette opération immobilière.  
--- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

Le maire,  
René AVINENS

